



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU LUNDI 18 JUIN

CR-CVS-2/2018

Date de réunion	18/06/2018	Lieu de réunion	Salle d'activité
Début de réunion	10 heures	Fin de réunion	11h50

Ordre du Jour :

- ✓ Adoption du procès verbal de la précédente séance
- ✓ Adoption de l'EPRD 2018
- ✓ Questions diverses

La séance est ouverte à 10 heures

I- Introduction

Madame RUGET ouvre la séance en excusant Marie Françoise Hibon, bénévole des Blouses Roses, absente ce jour (en vacances). Elle indique que l'ordre du jour n'étant pas chargé, un temps important pourra être consacré aux questions diverses.

Madame Ruget présente ses excuses du fait de l'absence de compte rendu de la dernière séance du CVS. Elle tient à préciser que Christelle DECOTTIGNIES en charge habituellement de toutes les instances, dont la rédaction des comptes rendus, est souffrante. Elle explique ensuite qu'il lui est difficile de reprendre au pied levé ce travail. La difficulté réside dans la rédaction d'un compte rendu le plus exhaustif et fidèle aux échanges, à partir d'un enregistrement de 3 heures, car retranscrire à l'écrit une séance de 3h cela demande environ 6h de travail rédactionnel. C'est pour cela qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des membres du CVS, pour informer qu'à titre exceptionnel, le relevé de conclusion de la dernière séance ne serait pas présenté ce jour mais qu'il sera envoyé ultérieurement avec celui de la séance d'aujourd'hui. Madame Ruget ajoute qu'en cas de prolongation d'arrêt de Christelle DECOTTIGNIES, une nouvelle organisation de travail sera posée. Madame RUGET remercie Fatiha Belmonte qui s'est proposée de prendre des notes et souhaite que Christelle puisse vite reprendre des forces et profiter de ses congés avant de rejoindre l'équipe.

Ensuite Madame Ruget présente le premier point à l'ordre du jour : EPRD 2018. Elle propose une petite projection pour exposer les chiffres et les éléments principaux.

EPRD : État Prévisionnel des Recettes et Dépenses. C'est une présentation différente du budget prévisionnel. La prévision des recettes détermine dorénavant le niveau des dépenses. Un nouveau cadre de présentation a été transmis par les autorités ministérielles. Il est demandé aux Directeurs d'EHPAD de transmettre l'EPRD pour le 30 juin, délai de rigueur, par voie dématérialisée sur une plateforme de collecte appelée CNSA (Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie).

Madame RUGET : « Dans l'EPRD, les recettes sont mises en avant, car elles déterminent nos dépenses. Le grand changement est lié au fait qu'on ne fonctionne plus de la manière suivante: « donnez-moi tant de budget parce que j'ai besoin d'autant ». Aujourd'hui, ce sont les autorités tarifaires qui déterminent votre niveau de recettes qui permettront d'ouvrir des dépenses à due concurrence. C'est une logique bien différente de fonctionnement dans la gestion de l'établissement. Les directeurs d'établissement sont plus libres dans leur gestion, ce qui veut dire qu'en cas d'excédent, celui-ci est conservé par la structure (et non éventuellement repris par les autorités tarifaires) pour être réinjecté dans le fonctionnement, par contre s'il y a un déficit en fin d'année, celui-ci doit être repris sur l'exercice d'après. Ce qui n'était pas le cas auparavant. »

Madame Ruget explique que les recettes sont essentiellement constituées de ce que nous facturons aux résidents ou à leurs familles, ou bien au Département quand les résidents sont à l'aide sociale pour la partie Hébergement. En Soin, c'est ce que nous recevons de l'assurance maladie (la dotation soin) et pour la Dépendance, il s'agit de la dotation APA versée par le Département.

Madame Ruget s'apprêtait à présenter la séance en soulignant qu'elle n'avait pas eu l'arrêté de soin, sauf que celui-ci a été réceptionné la semaine dernière. Elle a donc apporté des modifications en urgence ce week-end à sa présentation afin de présenter les chiffres réels. De ce fait, les chiffres présentés en projection ne correspondent plus à ceux inscrits dans les documents envoyés aux membres du CVS, néanmoins ils sont globalement proches de la réalité.

Madame Decanter demande si les éléments reçus sont plus favorables pour la structure ?

Madame Ruget répond non, « *c'est plutôt une mauvaise nouvelle* ». 20 000€ ont été retirés en dotation soin. Madame Ruget précise que cela s'explique par le jeu d'un nouveau calcul du PMP qui n'est pas franchement le reflet de la charge en soin de l'établissement tout au long de l'année mais plutôt à un instant T, charge en soins qui en plus ne fait qu'augmenter. Aujourd'hui nous avons des valeurs cibles à respecter et suite à une péréquation entre EHPAD, il a été constaté que nous étions « sur doté » et par conséquent la dotation de base a été revue à la baisse.

Malgré cette baisse, Madame Ruget précise que l'établissement est au dessus de la valeur cible (68%) en ratio personnel soit 74%. Elle explique que l'établissement fait un véritable effort, même si nous continuons sans cesse en interne à chercher des solutions, pour gérer au mieux, réorganiser, et optimiser le fonctionnement. Elle cite en exemple la réorganisation de la distribution des petits déjeuners au Coin Fleuri, qui se fait désormais au restaurant (et non plus en chambre). Elle explique que cette nouvelle organisation permet de garantir une sécurité et une qualité d'accompagnement des résidents, tout en maîtrisant au mieux le budget. Elle ajoute que c'est une des solutions pour rendre optimale la distribution des médicaments car les résidents sont plus accessibles pour l'infirmière. Madame RUGET a conscience que certains résidents perdront un peu en confort et qu'il reste à convaincre le personnel qui pourrait être un peu résistant au changement, mais c'est aussi une façon de lutter contre le « repli sur soi » de certains résidents et l'isolement de certains résidents qui finalement passent beaucoup de temps en chambre.

Madame BACHIMONT demande si cela fait gagner du temps au personnel ?

Madame Ruget répond, « *ça fait gagner en sécurité* », certes il faut s'habituer à voir les résidents en robes de chambres, comme dans les unités UVA et UVPH mais cela n'est pas gênant et pas contraire aux recommandations de bonnes pratiques. Il nous faut communiquer sur ce sujet et expliquer les raisons de ce changement. Madame Ruget annonce ensuite que le restaurant sera ouvert dès 7h jusqu'à 9h30 pour le service du petit déjeuner, et précise que quelques plateaux seront encore distribués en chambre pour les résidents en grande difficulté et fatigués.

Madame SAVERYS souhaite revenir sur le ratio personnel, « pour faire parler les chiffres, il serait intéressant d'avoir des données sur la pyramide des âges, car de l'extérieur on n'a pas l'impression qu'il y a suffisamment de personnel »

Madame DECANter prend la parole pour dire que Bondues est plutôt favorisé au niveau du personnel.

Madame RUGET explique que le chiffre cité ci-dessus est la masse salariale et qu'il est bon de faire des études comparatives pour savoir où se situe l'établissement. « Il y a plein de paramètres qui rentrent en ligne de compte, par exemple, certains EHPAD externalisent certaines fonctions, comme ici le ménage. Cette décision a été prise afin de permettre aux soignants de se recentrer dans leur cœur de métier : l'accompagnement des résidents. De ce fait, nous n'avons plus cette charge financière dans le budget « personnel » mais on la retrouve dans un autre groupe de dépense. Certes le budget a été revu à la baisse mais nous devons continuer à avancer pour optimiser toutes les minutes auprès du résident ».

Madame LEROY, demande si nous pouvons faire appel à des jeunes étudiants comme bénévoles pour aider à l'accompagnement des résidents à table ? Elle cite en exemple le souper en UVA. Elle explique qu'il est compliqué de donner à manger aux résidents (pour celles et ceux qui restent devant leur assiette) pour deux agents.

Madame Ruget, répond que c'est compliqué, car cela sous entend de les former. Tout le monde n'est pas habilité à « mettre en bouche » au regard des problèmes éventuels de déglutition et des risques de fausse route chez la personne âgée. Elle évoque l'expérience des jeunes en service civique où pour beaucoup d'entre eux il a fallu reprendre les bases de savoir être, comme « dire Bonjour en entrant dans une pièce ». Elle ajoute que nous faisons par contre appel aux emplois aidés, mais le dispositif des contrats « emploi d'avenir » a pris fin. De ce fait, nous cherchons à recruter des jeunes entrant dans le dispositif **PEC** Parcours, Emploi, Compétence, des contrats uniques d'insertion, et ce, en hôtellerie. Mais même dans ce cadre là, il nous faut être vigilant dans le recrutement car la plupart des gens diplômés ne sont pas disponibles.

Séverine COURONNEL, Responsable hôtelière ajoute qu'il existe des critères très précis comme : vivre dans une zone sensible, ne pas avoir de diplôme et être à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Madame RUGET indique que l'idéal pour fonctionner serait de renforcer les équipes lors des temps forts (repas, toilettes) mais pour cela, il faudrait proposer aux agents des postes « coupés », qui sont réglementaires, mais difficilement acceptable pour les professionnels qui ne réside pas toujours proche de la structure.

Madame DECANter : « Pourquoi ne faites-vous appel aux organismes privés de soins à la personne ? »

Madame RUGET répond que cela entraînerait un coût supplémentaire pour la structure, mais par contre certaines familles (certaines le font déjà) peuvent faire appel à ce type d'organisme.

À titre indicatif, Madame Ruget énonce le nombre d'agents soignants affectés par unité de vie :

- 2 agents pour 13 résidents en UVA et en UVPH
- 5 agents le matin et 4 l'après midi pour les 50 résidents du Coin Fleuri

Madame BACHIMONT, souvent présente en UVA le soir, dit aider à la prise du souper, et ajoute que les familles présentes s'occupent des autres résidents qui se trouvent à la même table que leur parent pour aider l'équipe soignante.

Madame RUGET approuve et ajoute qu'actuellement en UVA, on travaille pour renforcer l'équipe de 16h30 à 17h30, un temps où certains résidents se retrouvent seuls dans le lieu de vie, là où d'autres sont accompagnés par les 2 professionnels pour les toilettes. Elle souligne également que parfois, il est difficile de renforcer les équipes quand nous sommes confrontés à important absentéisme. Il arrive qu'au pied levé nous demandions aux agents en repos de revenir en poste, cela génère de l'épuisement et entraîne une nouvelle augmentation des arrêts.

Cette année, en mai et en juin nous avons atteint un absentéisme record. Consciente des points de tension, Madame Ruget annonce avoir mis en place pour les agents vertueux, une compensation financière, même si cela génère un coût supplémentaire pour la structure.

Madame SAVERYS souhaite savoir combien de résident sont autonomes au Coin Fleuri?

Thierry MAILLOT répond qu'il réalise 16 repas en textures modifiées ce qui correspond au nombre de personnes à accompagner à chaque repas au Coin Fleuri.

Madame BACHIMONT demande à Madame RUGET si elle va dans les services à la rencontre des agents, car elle a le sentiment que les agents de l'UVA ont vraiment besoin d'être reconnus et soutenus ?

Madame RUGET répond oui et ajoute avoir demandé aux responsables de service d'être le plus possible sur le terrain auprès des équipes, même si le travail de traçabilité et de rédaction est conséquent. Elle précise avoir renforcé le nombre de référent par unité afin de multiplier les interlocuteurs pour les agents et d'assurer ainsi une présence quasi constante d'un responsable pour encourager et motiver les équipes, comme par exemple en UVA où il s'agit de Lydie CASTEELE IDE (*des IDE présentes de 6h à 21h depuis quelques mois*) et de Perrine POUCHAIN, psychomotricienne.

Madame BACHIMONT évoque ensuite les difficultés des agents face une famille en UVA, qui prend beaucoup de temps et qui sollicite énormément les agents.

Madame RUGET répond que tout a été mis en place pour justement soutenir les professionnels et les rassurer afin qu'ils gardent confiance. Elle précise que le Docteur BARBE a fait déplacer le médecin de l'ARS, venu pour valider le PMP (charge en soins), afin qu'elle évalue le plus justement possible l'état de santé de la résidente et vérifie les procédures. Les conclusions du médecin ARS ont été favorables au travail des professionnels. De plus, dernièrement s'est tenue une assemblée générale avec l'ensemble du personnel au cours de laquelle Madame RUGET a indiqué aux agents qu'ils avaient le soutien de l'ARS sur ce dossier. Sans oublier les alertes au sujet du comportement excessif de la famille : aux membres du CVS, au Département et à l'ARS.

Madame BACHIMONT dit que concrètement ça ne change rien, car cette dame ne quittera pas l'UVA.

Madame RUGET répond qu'il n'y a pas de raison pour que la résidente quitte l'unité puisque sur le plan médical il n'y a pas de contre indication, qu'elle est même plutôt en « bonne forme » et même en meilleure forme qu'à son entrée, mais espère que la famille gagnera en confiance envers le personnel. En sachant qu'un long travail de soutien a été mis en place avec Nathalie MEUNIER Psychologue de l'établissement. Elle ajoute que les familles peuvent remonter les dysfonctionnements mais par contre, il n'est pas acceptable de mettre constamment les agents sous pression.

Madame BACHIMONT insiste sur le fait que cette famille monopolise le personnel, comme s'il fallait faire plus pour cette résidente, comme pour marquer une différence de traitement par rapport aux autres résidents. Elle exprime son désaccord sur cette sur focalisation.

Madame RUGET répond qu'elle aussi ne souhaite pas cette sur focalisation et que l'on s'occupe de tous les résidents de manière juste et équilibrée, mais qu'il est vrai et cela au regard du nombre de plaintes que cette famille mobilise régulièrement les professionnels.

Madame BACHIMONT conclut cette discussion en précisant qu'en UVA, il y a une superbe équipe de professionnels.

Madame DECANter ajoute que l'EHPAD a une très bonne réputation et la meilleure preuve est le nombre de demandes pour y entrer.

Madame BACHIMONT répond « c'est vrai, c'est le luxe » elle évoque une mauvaise expérience vécue par sa maman, qui avant d'être à l'EHPAD de Bondues était dans un EHPAD privé à Roubaix pendant 3 ans.

2 - Adoption de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Avant de présenter le volume d'activité de l'établissement, Madame RUGET, explique que les ressources d'un établissement dépendent notamment de la tarification de trois prestations :

- le tarif « hébergement » qui représente : la fourniture du gîte et du couvert non liée à l'état de dépendance du résident,
- le tarif « dépendance » qui recouvre le matériel, l'assistance et la surveillance nécessaires à l'accueil de la personne dans le cadre de sa perte d'autonomie,
- Et le tarif « soins » qui prend en compte les prestations médicales et paramédicales.

Dans le détail, en 2018, l'activité Hébergement s'explique par un taux d'occupation de **98%**, ce qui correspond à **27 185** journées payées (*résidents payants : 20 508 + l'aide sociale : 4950*).

Madame SAVERYS indique que 98% est un très bon taux mais comment s'explique les -2% ?

Madame RUGET, répond que les 2% d'écart s'expliquent par le délai d'attente entre le décès d'un résident et une nouvelle entrée. Elle ajoute qu'il faut environ une semaine pour organiser une entrée : accueillir la famille, constituer le dossier et remettre en état la chambre libérée, car certaines ont besoin d'être rafraîchies voire repeintes, même si toutes les chambres du Coin Fleuri ont été refaites il y a 2 ans.

L'activité dépendance se base sur le même nombre de journées payées/facturées soit **27 185**. Madame RUGET indique la valeur du point GIR : **7.02^e** fixé par le Département, qui a un peu augmenté en 2018 puisqu'il était en 2017 à 6.92€. Elle ajoute qu'il faut multiplier ce chiffre par le GMP (GIR Moyen Pondéré) pour obtenir la dotation APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Et précise que l'APA n'est pas versée individuellement aux résidents, mais qu'il s'agit d'une enveloppe globale directement versée par le Département à l'établissement. Elle ajoute que sur la facture, l'établissement ne facture pas la dépendance mais juste le ticket modérateur.

Les dépenses et les recettes sont subdivisées en trois groupes. Dans les dépenses, le premier correspond aux dépenses afférentes à l'exploitation courante, le second aux dépenses de personnel et le troisième aux dépenses de la structure. Pour les recettes, les premières proviennent de la tarification, la seconde des produits d'exploitation et la troisième des produits exceptionnels.

- En Hébergement le Conseil d'Administration a délibéré sur une augmentation de **1.5%** pour les nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2018 et pour ceux déjà présent (avant le 1er janvier 2018), un arrêté ministériel a défini l'augmentation à **1.21%** sur le tarif journalier hébergement.
- En Dépendance, pas de changement puisqu'il s'agit de la même base que 2017.
- En Soin, comme évoqué précédemment nous avons une baisse de **21 864.42€**.

Madame BACHIMONT trouve incompréhensible cette baisse, alors que cela n'avait pas été annoncé.

Madame Ruget ajoute que dans les politiques de financement des EHPAD, on oublie trop souvent l'importance des autres postes comme les animateurs ou encore la psychologue ou même la nécessité de créer de nouveaux métiers, de chercher de nouvelles compétences.

Les chiffres :

Les prévisions de recettes sont de **3 769 942.32 €**

❖ **L'Hébergement :**

Les Recettes : pour 2018 : **2 325 954,17 €** somme qui correspond aux recettes de la tarification et aux autres recettes comme les remboursements de personnel (assurance) et les repas livrés à la Drève du château.

Autorisation des Dépenses : pour 2018 : **2 325 954,17 €** ce qui correspond dans le détail :

- 1) Dépenses Groupe I : 474 880.74 €
- 2) Dépenses Groupe II : 1 424 040.55 €
- 3) Dépenses Groupe III : 427 032.88 €

❖ **La Dépendance :**

Les Recettes : pour 2018 : **421 873,98 €** ce qui correspond entre autre à la somme de la Dotation APA : 278 872.20 €, du montant de la participation Résidents : 138 001.78 € et des recettes en atténuation 5000.00€

Autorisations des Dépenses : pour 2018 **466 041.63€**

- 1) Dépenses Groupe I : 36 000,00 €
- 2) Dépenses Groupe II : 421 041.63 €
- 3) Dépenses Groupe III : 9 000.00 €

❖ **Le Soins :**

Dotation globale de financement des soins : pour 2018 : **946 262.10 €** qui s'établit comme suit :

- Dotation hébergement permanent : 836 637.58€
- Hébergement temporaire : 25 240.76€
- Accueil de jour : 84 383.76€

Autorisations des Dépenses : pour 2018 : **977 946,52 €**.

- 1) Dépenses Groupe I : 20 900.00 €
- 2) Dépenses Groupe II : 944 296.52€ (soit **97%** du budget ; **19.15 ETP**)
- 3) Dépenses Groupe III : 12 750.00 €.

En investissement, les recettes totales pour 2018 s'élèvent à : **422 547.93 €**. Elles proviennent essentiellement du :

- ❖ Total de Dotation aux Amortissements : 230 000.00 €
- ❖ Dépôts et Cautionnements à recevoir : 25 000 €

En dépenses : le montant autorisé d'investissement s'élève à **422 547.93 €**, il s'agit du

- ❖ Remboursement du Capital des emprunts : 150 863.76 €
- ❖ Remboursement des cautions : 25 000.00 €
- ❖ Montant disponible aux achats d'investissement : 246 684,17 €

Ensuite, Madame RUGET, présente les projets majeurs 2018 qui sont :

- **L'achat du nouveau mobilier pour l'UVA**, un projet d'aménagement pour rendre plus chaleureux et plus confortable le lieu de vie.
- **Les nouveaux chariots des petits déjeuners**, qui vont continuer à être utilisés même si aujourd'hui les petits déjeuners sont servis au restaurant. Ils serviront par exemple pour la distribution des goûters.
- **L'achat d'un nouveau véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite**, dont le coût est estimé à 40 000€.

A ce sujet, Madame LEROY demande à Madame DECANter s'il est possible qu'un club de la commune finance ce véhicule. Madame DECANter cite en exemple le Rotary, le Lions Club où encore le Vestiaire du CCAS. L'achat d'un nouveau véhicule fait suite à la décision d'internaliser la conduite des usagers de l'Accueil de Jour, car l'externalisation était un « gouffre financier » au regard de la lente montée en charge du fonctionnement de l'Accueil de jour.

- **L'achat d'un aquarium pour le hall d'accueil**, Madame SAVERYS approuve et dit que c'est une très bonne idée car elle ne supporte pas de voir son papa assis dans le couloir central.

A ce sujet, Madame RUGET précise avoir donné comme consignes aux agents d'installer les résidents dans le « salon cheminée » en présence d'un agent soignant et d'un animateur. L'idée est d'animer cet espace tout en assurant une « surveillance » les résidents qui ne participent pas aux activités mais qui prennent du plaisir à être avec les autres, dans un espace chaleureux et convivial. Madame SAVERYS approuve et dit, apprécier de voir les résidents installés à la rotonde dans le salon pour profiter de la vie extérieure.

Madame LEROY demande s'il est envisageable de faire des travaux à l'entrée pour agrandir le hall afin d'accueillir les résidents et leurs familles comme cela ce fait en UVA dans le lieu de vie.

Madame RUGET indique que pour le moment cela n'est pas possible car derrière le hall d'accueil il y a un bureau qui est utilisé. Mais à réfléchir.

- **L'achat et l'installation de stores électriques pour les chambres du Coin Fleuri.**

Pour conclure la présentation de l'EPRD, Madame RUGET expose les ratios d'analyse financière

<u>RATIOS</u>	<u>VALEURS 2017</u>
---------------	---------------------

Structure de charges :

- <i>Achats et charges externes</i>	15%	(National : 22%)
- <i>Personnel :</i>	74%	(National : 68%)
- <i>Financières :</i>	1%	(National : 2%)
- <i>Autres charges :</i>	10%	(National : 8%)

CAF : 167 547.93€

TAUX DE CAF :

4.58 % (valeur cible : 5%-10%)

(CAF/total produits
exploitation)*100

TRÉSORERIE

2 406 584, 67 €

BFR :

334 218.53 €

(créances – dettes FRS)

FR :

2 740 803.20 € (autonomie
financière 313 jours)

(sub., dot., réserves, dettes fi. –
immo.)

CRÉANCES USAGERS :

634 040.24 € (soit 63 jours
d'exploitation)

Dans son analyse Madame RUGET précise que l'établissement a une bonne santé financière, la trésorerie est bonne et permet d'entrevoir un avenir serein. Le taux de CAF est conforme aux recommandations nationales, seul le besoin en fond de roulement reste à améliorer en maîtrisant le recouvrement des créances clients, car il reste très élevé.

3- Délibération N°11 2018 : La Résidence en groupement de communes pour la fourniture de Poisson

Madame RUGET explique que le groupement d'achat est un regroupement de plusieurs EHPAD dont la vocation est d'optimiser les achats communs, d'obtenir de meilleures conditions commerciales (les tarifs) grâce aux volumes obtenus par le regroupement des achats. Cette délibération porte sur la réalisation d'une convention constitutive et la nomination de la Résidence OBERT de Wambrechies comme coordonnateur.

4- Délibération N°12 2018 : Tarif barbecue

Madame RUGET annonce l'augmentation d'un 1€ pour le repas du barbecue. Cette délibération présente un tarif unique de 15€ pour les accompagnants et les familles.

5- Délibération N°13 2018 : Tarif cocktail pour les agents de la Résidence Drève du Château

Il s'agit d'un cocktail réalisé par les cuisines interne de l'établissement à l'occasion de deux départs en retraite d'agents de la Résidence Drève du Château. Elle propose un tarif unique fixé à 5€.

10- Délibération N°17 2018 : Tarif cocktail pour les agents de la Résidence Drève du Château

Cette délibération annule et remplace la précédente. Elle présente le tarif journalier de l'accueil de Jour qui est fixé à **36.37€**. Ce tarif comprend l'accueil à la journée complète et le transport. Mais il ne prend plus en compte la dépendance. Madame Ruget précise que les usagers ne sont pas obligés d'utiliser le transport proposé par la structure et de ce fait, ils peuvent bénéficier d'une déduction : aller-retour **-11.79€**, aller ou retour **- 5.80€**

7- En conclusion

Madame DECANTER demande combien d'usagers à l'AJ sont de Bondues ?

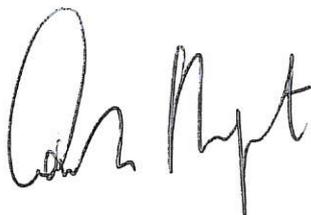
Madame Ruget répond, 3 ou 4 et s'engage à vérifier auprès du secrétariat et à envoyer par mail les chiffres précis. Elle ajoute qu'un travail de communication sur l'ouverture d'une accueil de jour à Bondues a été mené et qu'il est toujours en cours (distribution des nouveaux flyers).

Madame Decanter propose de distribuer ces flyers lors du repas des anciens prévu cette année en octobre, et nous indique les quartiers cibles comme : la Houblonnière, le parc du Bosquiel ainsi que les Mésanges et le Béguinage du Coq à Bondues.

Rédacteur(s)

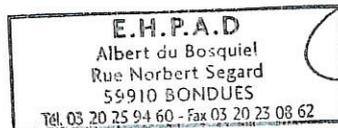
Madame BELMONTE Fatiha

La Directrice,



Caroline RUGET

La Présidente,



Christiane DECANTER

